

**FR**

Bruxelles, le 17 janvier 2023

|  |
| --- |
| **574e SESSION PLÉNIÈRE****14 et 15 décembre 2022****SYNTHÈSE DES AVIS, RÉSOLUTIONS ET RAPPORTS D’INFORMATION/D’ÉVALUATION ADOPTÉS** |
| Ce document est disponible dans toutes les langues officielles de l’Union européenne:sur le site internet du CESE à l’adresse suivante:<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/plenary-session-summaries>Les avis mentionnés peuvent être consultés en ligne au moyen du moteur de recherche du CESE:<https://dmsearch.eesc.europa.eu/search/opinion> |

Table des matières

[**1.** **RÉSOLUTION** 3](#_Toc124863681)

[**2.** **UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE ET COHÉSION ÉCONOMIQUE
ET SOCIALE** 4](#_Toc124863682)

[**3.** **EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ** 7](#_Toc124863693)

[**4.** **MARCHÉ UNIQUE, PRODUCTION ET CONSOMMATION** 15](#_Toc124863707)

[**5.** **AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT** 21](#_Toc124863709)

[**6.** **RELATIONS EXTÉRIEURES** 29](#_Toc124863729)

[**7.** **COMMISSION CONSULTATIVE DES MUTATIONS INDUSTRIELLES** 32](#_Toc124863730)

# **RÉSOLUTION**

* ***Résolution du CESE —*** [***Les acquis pérennes de l’Année européenne de la jeunesse: intégrer les questions liées à la jeunesse et autonomiser les jeunes***](https://www.eesc.europa.eu/fr/documents/resolution/long-lasting-legacy-european-year-youth-youth-mainstreaming-and-empowerment)

**proposée par** Laurenţiu PLOSCEANU, président de la section SOC, à la demande du groupe de coordination pour l’Année européenne de la jeunesse

|  |  |
| --- | --- |
| **Reference**  | EESC-2022-05772-00-00-RES |

**Points clés**

Le CESE:

* invite les institutions de l’Union et les gouvernements nationaux à consolider à long terme les acquis de l’Année européenne de la jeunesse; encourage les institutions de l’Union européenne à mettre en œuvre l’évaluation d’impact de l’Union du point de vue des jeunes;
* demande instamment d’associer davantage les jeunes aux processus décisionnels, depuis l’élaboration des propositions et initiatives législatives jusqu’à leur mise en œuvre, à leur suivi et aux suites qui leur sont données, notamment dans les domaines de la durabilité, de la sécurité et de la consolidation de la paix;
* met en relief le rôle que jouent les organisations de la société civile, et en particulier les organisations de jeunesse, pour intégrer les points de vue des jeunes dans l’élaboration des politiques à tous les niveaux et dans tous les domaines de l’action politique;
* affirme son engagement à concevoir de nouvelles initiatives afin de favoriser la participation de la jeunesse et d’en faire valoir les points de vue dans l’élaboration des politiques, ainsi que sa volonté de renforcer la participation des jeunes à ses travaux;
* demande de créer auprès de toutes les institutions de l’Union une structure qui représente et/ou associe les organisations de jeunesse; invite l’Union européenne à continuer d’aider les Balkans occidentaux à améliorer la participation des jeunes;
* souligne qu’il est indispensable de parvenir à une éducation et à un apprentissage tout au long de la vie qui soient de qualité et inclusifs pour tous, et préconise notamment, à cette fin, d’ouvrir des écoles spécialement conçues pour les personnes qui ne peuvent pas fréquenter l’école pour des raisons médicales, ainsi que de garantir la mise en place des infrastructures matérielles et numériques nécessaires à un processus éducatif de qualité pour les jeunes des zones rurales;
* demande de renforcer les capacités des partenaires sociaux et des organisations de la société civile afin de représenter les jeunes et de faciliter le processus de passage de l’école à la vie active.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Sabrina Borg* |
| *Tél.* | *+32 2 546 9727* |
| *Courriel* | *Sabrina.Borg@eesc.europa.eu* |

# **UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE ET COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

* [***Investissements fondés sur le sexe dans les plans nationaux pour la reprise et la résilience***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/investissements-fondes-sur-le-sexe-dans-les-plans-nationaux-pour-la-reprise-et-la-resilience)

**FR**

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure** | Cinzia DEL RIO (groupe des travailleurs – IT) |
|  |
| **Référence** | Avis d’initiative EESC-2022-03571-00-00-AC-TRA |

**Points clés**

Le CESE:

## souligne que la plupart des plans nationaux pour la reprise et la résilience (PNRR) ont été élaborés par les États membres sans évaluation ex ante de l’impact des différents investissements s’agissant d’éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes et de faciliter l’accès et le maintien des femmes sur le marché du travail;

## recommande que la Commission européenne adopte, en cours d’évaluation, des indicateurs spécifiques comparables pour mesurer les améliorations en matière d’égalité salariale, d’accès au marché du travail, de conciliation du temps de travail et de tâches de prise en charge, ainsi que de promotion de l’autoentrepreneuriat des femmes;

## estime qu’il est prioritaire, lors de la mise en œuvre des PNRR, de renforcer les mesures tant directes qu’indirectes. Cela nécessitera des canaux d’investissement clairs et durables, assortis d’une planification des ressources également à moyen et à long terme;

## estime qu’il convient d’accorder la priorité aux mesures incitatives visant à créer des emplois stables et de qualité pour les femmes par rapport à d’autres mesures incitatives occasionnelles et de les exclure de la carte des aides d’État;

## plaide pour que le mécanisme de la clause de récompense pour les entreprises promouvant l’emploi des femmes soit renforcé, par son extension à tous les projets de marchés publics et une réglementation des appels d’offres publics qui indique explicitement aux acteurs chargés de la mise en œuvre les objectifs qui sont poursuivis s’agissant de l’égalité entre les hommes et les femmes;

## accueille favorablement les mesures d’accompagnement et de soutien à l’auto-entrepreneuriat prévues dans certains PNRR et souhaite que cet appui couvre également des actions de formation en matière de finance et de gestion et d’accès aux instruments financiers;

## estime qu’il est important, dans le cadre de la mise en œuvre des PNRR, d’agir sur le plan fiscal en allégeant la taxation de la deuxième source de revenus familiaux des ménages à bas revenus et des revenus des familles monoparentales défavorisées;

## juge prioritaire d’investir des ressources dans les services qui permettent de concilier des plages de travail et de prise en charge de longue durée, ainsi que de mettre en œuvre des services complémentaires et de les rendre accessibles aux ménages à faibles revenus;

## considère qu’il n’est plus possible de reporter les investissements spécifiques visant à encourager les femmes à fréquenter les instituts techniques et scientifiques et à suivre les cours universitaires techniques et scientifiques concernant les sciences, les technologies, l’ingénierie et les mathématiques, car ces investissements sont susceptibles, dans une vision à moyen et à long terme, de favoriser l’emploi féminin, y compris dans les secteurs aujourd’hui à prédominance masculine;

## recommande que l’intégration de la dimension de genre dans l’établissement des budgets à tous les niveaux de l’administration publique devienne une obligation au titre du Semestre européen.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Colombe Grégoire* |
| *Tél.* | *+32 25469286* |
| *Courriel:* | *Colombe.gregoire@eesc.europa.eu* |

* [***Échange d’informations conservées dans les registres électroniques***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/exchange-information-maintained-electronic-registers)

|  |
| --- |
|  **Catégorie C** |
| **Références** | COM(2022) 539 final |
| EESC-2022-05652-00-00-AC-TRA |

**Points clés**

Le CESE estime que le contenu de la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) nº 389/2012 en ce qui concerne l’échange des informations contenues dans les registres électroniques relatifs aux opérateurs économiques qui déplacent des produits soumis à accise entre les États membres à des fins commerciales[[1]](#footnote-1) est satisfaisant.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Jüri Soosaar* |
| *Tél.* | *+32 2 546 9628* |
| *Courriel* | *Juri.Soosaar@eesc.europa.eu* |

# **EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ**

* [***L’investissement réalisé dans une optique de genre comme moyen d’améliorer l’égalité entre les hommes et les femmes dans l’Union européenne***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/linvestissement-realise-dans-une-optique-de-genre-comme-moyen-dameliorer-legalite-entre-les-hommes-et-les-femmes-dans)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure** | Ody NEISINGH (groupe des organisations de la société civile — NL) |
| **Corapporteure** | Maria NIKOLOPOULOU (groupe des travailleurs —ES) |
|  |
| **Référence** | Avis d'initiativeEESC-2022-02263-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* est fermement convaincu qu’en créant un terrain fertile pour l’entrepreneuriat féminin et des instruments financiers et législatifs appropriés, tels que l’intégration d’une perspective de genre dans le processus budgétaire, il est possible d’instaurer **un écosystème financier inclusif dans l’UE et ses États membres** tout en progressant plus rapidement vers l’égalité entre les hommes et les femmes.
* souligne que l’Union européenne devrait collecter **des données ventilées par sexe dans le contexte européen des investissements** et les intégrer dans l’indice annuel d’égalité de genre.
* juge important de proposer aux femmes davantage de **possibilités de mise en réseau et de formation, ainsi que des programmes de tutorat**. En outre, le Comité souligne l’importance de l’éducation pour lutter contre les stéréotypes sexistes et de construire une culture entrepreneuriale qui prépare les femmes à voir grand.
* suggère que **la diversité des équipes, avec une attention particulière accordée à la présence des femmes, soit un critère pour bénéficier d’un financement public**. Il est important de fixer des normes spécifiques pour éviter le *pinkwashing*.
* recommande que toutes les institutions européennes et l’ensemble des États membres utilisent **des outils de budgétisation tenant compte de la dimension hommes-femmes à tous les niveaux du processus budgétaire**. La participation de la société civile et le dialogue social revêtent également une importance capitale pour détecter les domaines qui doivent être traités par la voie budgétaire.
* estime que **tous les jurys des institutions financières européennes devraient parvenir** dès que possible **à un équilibre hommes-femmes**, afin d’éviter l’homophilie et les préjugés faisant que nous sommes attirés par des personnes qui nous ressemblent. En outre, il est important de mettre en place des campagnes de sensibilisation et des formations à l’intention des investisseurs et des jurys.
* suggère que la Commission européenne publie **une évaluation de l’impact selon le genre du budget annuel de l’Union** et crée un groupe de travail chargé d’aligner et d’inclure les objectifs de l’UE en matière d’intégration de la dimension de genre dans l’actuel et le prochain CFP.
* demande de **veiller à ce que les organisations de femmes aient un meilleur accès aux fonds de l’UE** en simplifiant les procédures et en octroyant des subventions pour leur activité principale.
* appelle de ses vœux **une vision ambitieuse de la part de la Commission et des institutions européennes en ce qui concerne l’intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire et l’investissement réalisé dans une optique de genre**.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Margherita Logrillo* |
| *Tél.:* | *+32 2 546 9099* |
| *Courriel:* | *Margherita.Logrillo@eesc.europa.eu* |

* [***Recouvrement et confiscation d’avoirs***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/recouvrement-et-confiscation-davoirs)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Ionuț SIBIAN (groupe des organisations de la société civile — RO) |
|  |
| **Références**  | COM(2022) 245 finalEESC-2022-03642-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* juge que la proposition de directive **répond** à la nécessité d’élargir le champ d’application des mécanismes de confiscation, renforce les compétences des autorités nationales et met en place des mécanismes de coopération transfrontière pour améliorer le taux de recouvrement des avoirs;
* recommande à la Commission européenne de préciser et de garantir que le trafic de migrants et le commerce illicite du tabac **entrent dans le champ d’application** de la directive proposée;
* invite la Commission à examiner comment la directive peut s’appliquer aux violations des mesures restrictives de l’UE, et juge que ce domaine doit faire l’objet d’une **législation distincte**;
* suggère que la proposition de directive indique explicitement que les autorités nationales et la Commission sont tenues de **publier régulièrement** des statistiques complètes quant aux mesures prises au titre de la directive et de **garantir l’accès du public** à l’information;
* demande instamment à la Commission de réexaminer la **disposition en matière de réutilisation sociale** prévue par la proposition de directive, et d’encourager les États membres à concevoir des mécanismes qui associent les organisations de la société civile de manière prioritaire à la gestion et à l’aliénation des avoirs confisqués;
* appelle la Commission à définir plus précisément le droit des victimes à une indemnisation et à accorder la **priorité aux victimes** dans le classement des créanciers;
* recommande à la Commission européenne d’exiger des comptes rendus réguliers sur les ressources allouées dans chaque État membre, de manière à garantir des **normes minimales** pour le fonctionnement des bureaux de recouvrement des avoirs dans l’ensemble de l’Union;
* estime qu’il convient d’inclure des outils plus concrets pour aider les **fonctionnaires des pays tiers** et d’encourager activement les États membres à développer la coopération avec ces pays pour optimiser les mécanismes de recouvrement des avoirs prévus dans la proposition de directive, considérant que les victimes d’infractions pénales ont **pleinement droit à une indemnisation** dans ces pays.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Gemma Amran* |
| *Tél.* | *+32 2 546 9415* |
| *Courriel* | *Gemma.Amran@eesc.europa.eu* |

* [***Protection contre l’exposition à l’amiante pendant le travail***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/protection-contre-lexposition-lamiante-pendant-le-travail)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure** | Ellen NYGREN (groupe des travailleurs — SE) |
| **Références**  | COM(2022) 489 finalEESC-2022-04829-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* salue **l’ambition de la Commission de faire baisser l’incidence du cancer** et les efforts spécifiques qui sont déployés pour réduire au minimum les occurrences d’exposition à l’amiante pendant le travail;
* préconise que **la valeur limite pour l’exposition à l’amiante** prévue par la directive concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l’amiante pendant le travail soit, à terme, fixée à un niveau plus bas que la Commission ne le propose pour l’heure;
* recommande que pour atteindre ce but, il soit procédé à l’élaboration d’une **feuille de route qui comportera des mesures complémentaires** aux propositions actuelles de la Commission et devra prévoir un soutien financier aux entreprises et aux régions qui en ont besoin pour atteindre les objectifs fixés;
* propose de **lancer, à l’intention du grand public, une vaste campagne d’information sur l’amiante** et ses risques mortels. En outre, il y a lieu de dispenser à tous les travailleurs qui sont susceptibles d’être exposés à l’amiante une formation qui sera assurée soit dans leur langue maternelle, soit dans une autre qu’ils maîtrisent;
* prône que **tous les travailleurs dont on soupçonne qu’ils risquent d’être exposés à l’amiante soient soumis à des contrôles** et qu’un registre ou un passeport fournissant des informations sur cette exposition les accompagne lorsqu’ils changent d’emploi, de manière à assurer un suivi de leur santé;
* met particulièrement l’accent sur la **convention nº 162 de l’Organisation internationale du travail et la convention de Rotterdam**. Dans le contexte de leur négociation et de leur application, l’Union européenne et ses États membres devraient jouer un rôle actif et primordial pour encourager des évolutions plus favorables dans tous les pays du monde et dans les chaînes d’échanges internationales;
* exhorte l’Union européenne et ses États membres à **œuvrer énergiquement pour que l’utilisation de l’amiante soit interdite internationalement** et qu’une protection soit assurée aux travailleurs qui doivent manipuler ce matériau qui est déjà en place, par exemple dans des chantiers de rénovation et de démolition ou dans le cadre de la gestion de déchets.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Margherita Logrillo* |
| *Tél.* | *+32 2 546 90 99* |
| *Courriel:* | *Margherita.Logrillo@eesc.europa.eu* |

1. [***Communiquer sur les droits fondamentaux et l’état de droit***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/communiquer-sur-les-droits-fondamentaux-et-letat-de-droit)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Cristian PÎRVULESCU (groupe des organisations de la société civile — RO) |
| **Corapporteur** | José Antonio MORENO DÍAZ (groupe des travailleurs — ES) |
|  |
| **Référence** | Avis d'initiativeEESC-2022-03263-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* rappelle que l’Union se fonde sur des valeurs communes, comme indiqué à l’article 2 du traité UE, et que l’état de droit et les droits de l’homme font partie de l’identité européenne;
* invite instamment toutes les institutions européennes à faire preuve d’une tolérance zéro à l’égard des violations de l’état de droit dans les États membres. L’Union a l’obligation juridique de respecter l’état de droit et de protéger les droits fondamentaux;
* observe que l’état de droit et les droits fondamentaux peuvent être perçus par certains comme des concepts excessivement abstraits, lointains, jargonnants et associés à un juridisme abusif;
* rappelle toutefois que la Commission de Venise du Conseil de l’Europe fournit une description claire des principes clés couverts par l’état de droit. Ce sont là des critères précis pour évaluer la conformité de toute action de l’État avec ces principes;
* insiste sur la nécessité pour toutes les institutions de l’Union de communiquer activement auprès du grand public sur la Charte des droits fondamentaux et l’état de droit, en insistant sur des valeurs communes et des concepts auxquels chacun peut s’identifier d’équité et de justice, et en produisant un récit humain;
* estime que la protection des droits de l’homme et l’état de droit ne sont pas possibles en l’absence de l’État-providence et de l’interconnexion est reconnue par le socle européen des droits sociaux, qui apparaît comme un outil politique essentiel pour construire une Union plus inclusive;
* juge que la société civile joue un rôle essentiel dans la préservation de la démocratie libérale contre l’autoritarisme. Il y aurait lieu d’associer davantage de parties prenantes aux actions visant à faire de l’état de droit une réalité plus tangible: les partenaires sociaux, les organisations professionnelles telles que les barreaux, et les organisations de terrain;
* invite les États membres à intégrer l’état de droit et les droits fondamentaux dans les établissements scolaires et l’enseignement supérieur.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Jean-Marie Rogue* |
| *Tél.* | *+32 2 546 8909* |
| *Courriel* | *JeanMarie.Rogue@eesc.europa.eu* |

1. [***Législation européenne sur la liberté des médias***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/legislation-europeenne-sur-la-liberte-des-medias)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur****Corapporteur** | Christian MOOS (groupe des organisations de la société civile — DETomasz Andrzej WRÓBLEWSKI (groupe des employeurs — PL) |
| **Références** | COM(2022) 457 finalEESC-2022-04748-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

## réaffirme que la liberté et le pluralisme des médias sont essentiels pour l’état de droit et la démocratie libérale;

## déplore les évolutions inquiétantes à cet égard à l’œuvre au sein de l’Union et se félicite des initiatives de la Commission européenne en faveur de la liberté des médias;

## estime que se contenter de recommandations et d’une approche non contraignante ne suffit pas et que la liberté et l’indépendance des médias doivent constituer un critère obligatoire dans le cadre des rapports et du mécanisme pour l’état de droit;

## se demande si l’approche liée à l’achèvement du marché intérieur des médias peut suffire pour protéger la liberté et le pluralisme des médias;

## se félicite que la Commission européenne ait conscience que la concentration du marché des médias, qui engendre des situations de monopole, peut constituer une menace importante pour la liberté et la pluralité des médias. Toutefois, cette concentration peut s’avérer judicieuse et ne doit pas forcément produire de telles conséquences négatives;

## accueille favorablement les propositions destinées à renforcer et à défendre l’indépendance éditoriale, tout en insistant sur la nécessité de préserver celle des journalistes et des éditeurs;

## souligne la nécessité pour les médias publics de disposer de ressources financières suffisantes et stables afin d’en garantir l’impartialité et la complète indépendance;

## estime qu’il importe de disposer d’exigences contraignantes en matière de transparence de la propriété des médias, mais que les petits médias devraient en être exemptés;

## s’inquiète du manque d’indépendance de certains organismes nationaux de régulation et demande un cadre qui permette d’asseoir leur indépendance;

## se félicite de l’institution d’un comité européen pour les services de médias, tout en insistant sur sa pleine indépendance et sur celle des organismes nationaux de régulation qui y participent;

## demande à la Commission européenne d’intervenir et d’agir conformément aux dispositions en vigueur de la législation de l’Union en matière de contrôle des concentrations, lorsque les organismes nationaux de régulation s’abstiennent de traiter de la concentration du marché des médias;

## salue le caractère contraignant des dispositions relatives à la transparence en matière d’allocation des dépenses pour la publicité d’État;

## se félicite de la surveillance annuelle prévue; demande que la société civile et les parties prenantes concernées soient consultées au cours de cet exercice et propose d’en élargir le champ d’application de manière à traiter d’autres aspects de la liberté et de la pluralité des médias.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Jean Marie Rogue* |
| *Tél.* | *+32 25468909* |
| *Courriel* | *jeanmarie.rogue@eesc.europa.eu* |

1. [***Année européenne des compétences 2023***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/annee-europeenne-des-talents-2023)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure générale** | Tatjana BABRAUSKIENĖ (groupe des travailleurs — LT) |
| **Référence** | EESC-2022-05883-00-01-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* se félicite de voir l’année 2023 proclamée «Année européenne des compétences»; s’inquiète cependant de constater que l’ordre du jour et les priorités de l’année semblent surchargés, au risque que cette année thématique prenne davantage la forme d’annonces politiques médiatisées que d’évolutions systématiques sur le long terme; réitère sa recommandation selon laquelle les années européennes thématiques devraient aller au-delà des simples effets d’annonce et contribuer à des projets clairs et à un engagement réel;
* estime que toutes les activités menées dans le cadre de l’Année européenne des compétences 2023 doivent viser les meilleurs progrès possibles dans tous les domaines de l’éducation et de la formation; demande que l’application et la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences constituent un objectif important de cette année thématique;
* préconise que toutes les parties prenantes dans le domaine de l’éducation et de la formation aient voix au chapitre lors de la sélection du point de coordination national;
* invite les partenaires sociaux à prendre des mesures efficaces pour participer au dialogue social afin que tous les travailleurs accèdent sur un pied d’égalité à une formation inclusive et de qualité, conformément au socle européen des droits sociaux; souligne la nécessité d’engagements forts de la part des entreprises et des pouvoirs publics, en particulier pour garantir des ressources suffisantes, y compris un financement adéquat de l’éducation et de la formation;
* propose que soit mise en œuvre une garantie de compétences afin d’offrir à tous le droit d’accéder à une formation inclusive et de qualité;
* est d’avis que les compétences sociales et transversales devraient également figurer parmi les «bonnes compétences» requises pour les citoyens, y compris les travailleurs et futurs travailleurs; les investissements durables dans la participation des adultes à l’apprentissage tout au long de la vie et à la formation des salariés devraient être mis en avant en tant que priorités dans le cadre du processus du Semestre européen;
* estime qu’il convient de renforcer les mécanismes de consultation entre les établissements d’enseignement, les pouvoirs publics, les entreprises et les syndicats afin de contribuer à l’élaboration de stratégies réalistes et efficaces en ce qui concerne le passage du système éducatif au monde du travail;
* encourage la Commission à élaborer des actions visant à garantir que les réfugiés et les demandeurs d’asile puissent valider leurs aptitudes et compétences et se voir proposer des apprentissages et des possibilités de perfectionnement et de reconversion professionnels en vue de s’insérer sur le marché du travail.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Sabrina Borg* |
| *Tél.* | *+32 25469727* |
| *Courriel* | *Sabrina.Borg@eesc.europa.eu* |

# **MARCHÉ UNIQUE, PRODUCTION ET CONSOMMATION**

1. [***Rapport sur la politique de concurrence***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/rapport-sur-la-politique-de-concurrence)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Philip VON BROCKDORFF (groupe des travailleurs — MT) |
|  |
| **Références** | COM(2022) 337 finalEESC-2022-03908-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* est fermement convaincu que le **programme de l’UE pour une économie verte et numérique** fondée sur les bases d’une économie sociale de marché **ne doit pas être modifié en raison de la guerre en Ukraine**;
* recommande l’application des **aides d’État**, comme le permet la législation de l’UE, pour **contrer les conséquences socio-économiques de cette guerre**, en accordant une attention particulière à l’**égalité entre les femmes et les hommes** et à la perspective de genre plus large, en particulier dans le cas des réfugiés dans les États membres voisins de l’Ukraine;
* soutient la proposition de règlement de la Commission sur les subventions étrangères qui sont octroyées à des entreprises de pays tiers opérant dans l’UE et qui ont des effets de distorsion sur le marché, mais invite la Commission à se pencher également sur les **subventions qui faussent le marché** et d’autres pratiques anticoncurrentielles, **tant dans les entreprises publiques que dans les entreprises privées en dehors de l’UE**;
* met en garde contre d’éventuels accords anticoncurrentiels ou abus de position dominante dans le **secteur de la grande distribution**, qui ont une incidence à la fois sur les consommateurs et sur les producteurs, en raison de prix de vente plus élevés et de prix d’approvisionnement plus bas;
* plaide pour une égalité des conditions de concurrence dans l’ensemble du **secteur de l’aviation**, mais lance toutefois une mise en garde contre l’évolution d’un marché de l’aviation susceptible, à terme, d’être dominé par un petit nombre de compagnies aériennes.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Silvia Staffa* |
| *Tél.* | *+32 25468378* |
| *Courriel* | *silvia.staffa@eesc.europa.eu* |

1. [***Un nouveau programme européen d’innovation***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/un-nouveau-programme-europeen-dinnovation)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur****Corapporteur** | Maurizio MENSI (groupe des organisations de la société civile — IT)Christophe LEFÈVRE (groupe des travailleurs — FR) |
|  |
| **Références** | COM(2022) 332 finalEESC-2022-03551-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* accueille favorablement le programme européen d’innovation présenté par la Commission et approuve en particulier son double objectif, à savoir, stimuler la compétitivité de l’Europe tout en garantissant le bien-être de ses citoyens;
* se félicite de la priorité accordée par la Commission à la nécessité de combler le déficit européen actuel en matière de scale-up (entreprises en expansion) et de deep tech (entreprises à fort contenu technologique) par rapport aux pays tiers et suggère à la Commission de mettre davantage l’accent sur le rôle que jouent les entreprises, les PME et les start-up en particulier, ainsi que les réseaux d’innovation qu’elles animent, dans la réalisation de la transition écologique et numérique;
* approuve la proposition de création d’un groupe consultatif pour l’élaboration d’une réglementation favorable à l’innovation dans les services publics et propose qu’un représentant du Comité y soit associé en tant que membre à part entière;
* souligne l’importance de financer des infrastructures d’expérimentation et d’essai afin d’aider les start-up et de combler le fossé entre les laboratoires et les applications commerciales;
* se félicite de l’initiative liée aux marchés publics et suggère, dans ce contexte, de prévoir la participation d’une jeune pousse à des procédures de passation de marchés innovantes;
* souligne l’importance d’un régime de propriété intellectuelle solide applicable aux inventions des start-up;
* invite instamment la Commission à encourager la dimension interrégionale des investissements, avec la participation conjointe de régions présentant des capacités d’innovation plus ou moins développées;
* fait observer que l’enseignement supérieur et les laboratoires d’innovation devraient également bénéficier d’un soutien public;
* se félicite du soutien apporté par la Commission aux États membres dans la réalisation de projets d’intérêt européen commun transfrontières;
* salue l’idée d’envisager un traitement fiscal plus favorable aux options sur titres, ainsi qu’un régime fiscal pour les talents mobiles au niveau international; invite la Commission à coordonner les initiatives nationales visant à cultiver les talents.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Radoslava Stefankova* |
| *Tél.* | *02 546 81 88* |
| *Courriel:* | *Radoslava.Stefankova@eesc.europa.eu* |

1. [***Instrument du marché unique pour les situations d’urgence***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/instrument-du-marche-unique-pour-les-situations-durgence)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Andrej ZORKO (groupe des travailleurs —SI) |
| **Corapporteure** | Janica YLIKARJULA (groupe des employeurs — FI) |
|  |
| **Références** | COM(2022) 459-461-462 final |
| EESC-2022-04098-00-00-AC-TRA |

**Points clés**

Le CESE:

* soutient l’objectif de la Commission qui vise à créer un instrument du marché unique pour les situations d’urgence (IUMU) en vue d’affronter les futures crises susceptibles d’entraver le fonctionnement du marché unique et de ses entreprises, ainsi que le bien-être des citoyens de l’Union européenne. S’**il est essentiel de parvenir à une meilleure coopération administrative et de mettre en place des mesures de transparence plus efficaces à l’intention des États membres**, le CESE déplore qu’aucune conséquence n’ait été prévue dans le cas où l’un d’entre eux ne respecterait pas les exigences;
* est d’avis qu’**il convient de veiller en priorité à la libre circulation des biens, des services et des personnes en période de crise et à l’atténuation des effets de la crise sur le bien-être des personnes**, plutôt que d’intervenir dans la production et la fourniture de biens et de services et dans leurs chaînes d’approvisionnement;
* estime que **les définitions des termes «crise», «domaine d’importance stratégique», «biens et services d’importance stratégique» et «biens et services utiles en temps de crise» sont trop vagues** pour écarter ces préoccupations et recommande à la Commission de les préciser davantage;
* considère que **les mesures d’urgence ne devraient pas porter atteinte aux droits fondamentaux des citoyens européens; de même, l’exercice de ces droits, y compris le droit de grève**, dans quelque secteur que ce soit, ne peut justifier une réponse de crise. La Commission devrait indiquer clairement qu’une grève ou toute autre action industrielle entreprise en vertu de la législation nationale ne peut constituer une crise aux termes de l’IUMU. De même, toutes les mesures d’atténuation des crises doivent respecter les principes de nécessité et de proportionnalité en ce qui concerne les entreprises, ce qui n’est pas le cas dans la proposition à l’examen;
* fait valoir que toute situation d’urgence nécessite une réaction rapide et efficace, et **recommande** dès lors **à la Commission de réexaminer la proposition en vue d’une approche suffisamment rapide et efficace pour faire face à une crise**. Le Comité craint que l’approche progressive proposée ne soit trop alourdie par les contraintes administratives pour être performante;
* **propose que des représentants des partenaires sociaux et une organisation de la société civile concernée soient inclus parmi les observateurs du groupe consultatif sur l’instrument IUMU**;
* estime que **le risque existe que les pouvoirs interventionnistes attribués par la proposition à la Commission**, tels que la hiérarchisation des commandes et la clause de dérogation contractuelle pouvant cibler des entreprises spécifiques, **puissent s’avérer préjudiciables au fonctionnement du marché unique**. Par leur existence même, ces pouvoirs introduisent un élément d’imprévisibilité. C’est pourquoi le CESE recommande à la Commission de réexaminer soigneusement la proposition, notamment en prenant en compte la question de savoir quelles entreprises seraient ciblées et qui assumerait les coûts d’une éventuelle réorganisation des chaînes de production.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Dalila Bernard* |
| *Tél.* | *+32 2 5468438* |
| *Courriel* | *Dalila.Bernard@eesc.europa.eu* |

* [***Législation sur la cyberrésilience***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/legislation-sur-la-cyberesillience)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Maurizio MENSI (groupe des organisations de la société civile — IT) |
| **Corapporteur** | Marinel Dănuț MURESAN (groupe des employeurs — RO) |
|  |
| **Références** | COM(2022) 454 finalEESC-2022-04103-00-00-AC |

**Points clés:**

Le CESE:

* estime qu’il est essentiel de **renforcer la réponse collective aux cyberattaques et de consolider le processus d’harmonisation en matière de cybersécurité** au niveau national en ce qui concerne les règles et les outils opérationnels, afin d’éviter que des approches nationales différenciées ne créent des incertitudes et des obstacles juridiques;
* juge important de souligner que, s’il est appréciable que la législation sur la cyberrésilience couvre pratiquement tous les produits numériques, **sa mise en œuvre concrète pourrait soulever des problèmes**, compte tenu de l’importante et complexe activité de vérification et de contrôle qu’elle suppose;
* souligne la **nécessité de clarifier avec précision le champ d’application matériel de la législation** envisagée, notamment en ce qui concerne les produits comportant des éléments numériques et les logiciels;
* souligne la nécessité de **clarifier les critères applicables aux services fournis par les autorités de certification** afin de tenir compte des besoins spécifiques des PME;
* note que les producteurs seront tenus de signaler, d’une part, les vulnérabilités des produits et, d’autre part, les éventuels incidents de sécurité, en informant l’Agence de l’Union européenne pour la cybersécurité (ENISA). En conséquence, **il importe que cette agence soit dotée des ressources nécessaires** pour accomplir promptement et efficacement les tâches importantes et délicates qui lui seront confiées;
* suggère à la Commission d’élaborer des **lignes directrices spécifiques qui orientent les producteurs et les consommateurs** quant aux règles et procédures concrètement applicables, afin d’éviter toute incertitude quant à l’interprétation de cette proposition législative par rapport à d’autres textes législatifs en matière de cybersécurité;
* constate que la **relation** entre les **autorités de certification relevant de la législation sur la cyberrésilience** et d’**autres organismes** habilités à certifier la cybersécurité au titre d’autres actes législatifs, ainsi que la **coordination opérationnelle** entre les **autorités de surveillance** prévues dans la présente proposition et **celles** qui opèrent déjà conformément à d’autres législations applicables aux mêmes produits, ne sont pas tout à fait claires.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Marco Manfroni* |
| *Tél.* | *+32 2 546 91 40* |
| *Courriel:* | *marco.manfroni@eesc.europa.eu* |

1. [***Contrôle de compétitivité***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/un-controle-de-competitivite-pour-construire-une-economie-de-lunion-europeenne-plus-forte-et-resiliente)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur**  | Christian ARDHE (groupe des employeurs — SE) |
| **Corapporteur** | Giuseppe GUERINI (groupe des organisations de la société civile —IT) |
|  |
| **Références** | Avis exploratoire à la demande de la présidence tchèque |
| EESC-2022-03972-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

## conscient que le marché unique et l’économie sociale de marché de l’Union en constituent les atouts maîtres pour obtenir la croissance économique et le bien-être social, **demande donc un contrôle de la compétitivité qui favorise l’esprit d’entreprise, la création d’emplois et l’amélioration des conditions de travail**, ainsi qu’une croissance économique durable et la cohésion sociale;

* souligne que le **contrôle de la compétitivité devrait constituer une partie essentielle d’un processus décisionnel de l’Union équilibré** et être appliqué dans le cadre de tout processus d’élaboration de ses politiques et de sa législation. Il devrait s’appliquer aux initiatives législatives, au droit dérivé, aux mesures budgétaires, aux stratégies et aux programmes, ainsi qu’aux accords internationaux;
* tient pour **essentiel de veiller à ce que l’analyse d’impact sur la compétitivité soit obligatoire, efficace et pleinement appliquée, à chaque étape du processus décisionnel**; se félicite des lignes directrices et de la boîte à outils existantes pour une meilleure réglementation, mais fait valoir que, comme relevé par le comité d’examen de la réglementation, des améliorations sont manifestement nécessaires, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des outils;
* invite la Commission à élaborer **un programme spécifique d’action en faveur de la compétitivité**, avec pour objectif premier à long terme de renforcer la compétitivité de l’UE;
* estime qu’**un tel programme de compétitivité devrait s’appuyer sur l’économie sociale de marché de l’Union** et se concentrer sur des questions fondamentales telles que le marché unique et le commerce extérieur, les investissements et l’accès au financement, les systèmes fiscaux, la recherche et l’innovation, les compétences et les marchés du travail, ainsi que les micro, petites et moyennes entreprises et la double transition, en tenant compte du cadre pour une finance durable qui prévoit une compétitivité cohérente avec les objectifs sociaux et environnementaux.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Contact*** | *Dalila Bernard* |  |
| *Tél.* | *+32 2 546 8438* |  |
| *Courriel* | *Dalila.Bernard@eesc.europa.eu* |  |

# **AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT**

* [***Donner aux jeunes les moyens de réaliser le développement durable grâce à l’éducation***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/donner-aux-jeunes-les-moyens-de-realiser-le-developpement-durable-grace-leducation)

**FR**

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure** | Tatjana BABRAUSKIENĖ (groupe des travailleurs – LT) |
|  |
| **Référence** | Avis d'initiativeEESC-2022-01278-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* invite les États membres à **faire de l’action pour le climat et du développement durable une composante essentielle du programme éducatif**, non seulement en théorie, mais aussi dans la pratique;
* souligne la nécessité de **réinventer l’avenir avec les jeunes** et de concevoir un nouveau contrat social qui **transforme l’éducation de manière positive**;
* plaide pour **une approche transversale globale**, garantissant la coopération entre les différentes parties prenantes, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile;
* encourage la Commission européenne à **continuer à se concentrer sur les besoins des jeunes dans le cadre de l’Année européenne des compétences 2023, en établissant un lien entre celle-ci et le développement durable** et les défis auxquels les jeunes sont confrontés dans un monde en mutation;
* **se félicite du rôle de coordination joué par la Commission**, mais souligne que **les stratégies en faveur d’une éducation transformatrice au développement durable devraient être conçues aux niveaux national, régional et local**, et reposer sur des recherches cohérentes et des plans d’action clairs;
* demande que **les investissements de l’UE soient mieux liés à l’éducation au développement durable dans le cadre de l’utilisation de fonds européens**, tels que la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), Erasmus+, Horizon, le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen plus (FSE+);
* demande aux États membres d’**apporter un soutien efficace aux enseignants** afin de rendre la profession plus attrayante;
* suggère de **mettre en place une plateforme ou un tableau de bord en ligne spécifique pour l’échange de bonnes pratiques**;
* invite la Commission européenne à œuvrer à **la mise en place d’un indicateur européen de réduction de la pauvreté et du décrochage scolaire, dans l’esprit de l’éducation au développement durable**.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Ulrike Meissner* |
| *Tél.* | *0032 2 546 9466* |
| *Courriel* | *Ulrike.Meissner@eesc.europa.eu* |

1. [***Initiative citoyenne européenne — Sauvons les abeilles et les agriculteurs***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/initiative-citoyenne-europeenne-sauvons-les-abeilles-et-les-agriculteurs)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Arnold PUECH D’ALISSAC (groupe des employeurs — FR) |
|  |
| **Références** | Avis d’initiative |
| EESC-2022-03162-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* tient tout d’abord à féliciter l’organisateur et à saluer l’engagement des citoyens pour ce succès, étant donné la difficulté à collecter toutes les signatures nécessaires. Il invite donc la CE à apporter des réponses précises et concrètes aux demandes formulées par cette ICE;
* déplore que la principale proposition de l’ICE, qui consiste à renoncer progressivement aux pesticides de synthèse jusqu’à leur interdiction complète en 2035, ne soit pas mise en lumière dans le titre retenu: «Sauvons les abeilles et les agriculteurs». Il souligne par ailleurs que de nombreux actes juridiques sont en cours d’élaboration ou ont déjà été adoptés par la CE en faveur des abeilles, des pollinisateurs, de la biodiversité, de l’utilisation durable des pesticides et de l’accompagnement des agriculteurs dans la transition agroécologique, mais reconnaît néanmoins que ces mesures n’ont pas permis d’atteindre pleinement leurs objectifs. C’est pourquoi il appelle la CE à prendre des mesures complémentaires pour atteindre concrètement et avec plus d’efficacité les objectifs ambitieux qu’elle se fixe. Il recommande par exemple que soient soutenus plus fortement l’agriculture de précision, l’agriculture numérique, le biocontrôle, la robotique, mais aussi l’agroécologie;
* insiste sur la nécessité de prendre en compte l’ensemble des trois piliers de la durabilité (environnemental, social et économique), sans omettre l’économique qui est souvent mis de côté, dans un contexte essentiel de durabilité des systèmes et de souveraineté alimentaire;
* invite la CE à réaliser des études d’impact avant de prendre toute décision, pour évaluer notamment les coûts de l’initiative sur la production agricole et sur l’économie, à mettre en parallèle du coût économique que représente la perte de la biodiversité pour les agriculteurs.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Gaia Bottoni* |
| *Tél.* | *+32 2 546 94 47* |
| *Courriel* | *Gaia.Bottoni@eesc.europa.eu* |

1. [***La crise des prix des denrées alimentaires: rôle de la spéculation et propositions concrètes d’action à la suite de la guerre en Ukraine***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/la-crise-des-prix-des-denrees-alimentaires-role-de-la-speculation-et-propositions-concretes-daction-dans-un-contexte-de)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Peter SCHMIDT (groupe des travailleurs —DE) |
| **Référence** | Avis d’initiative |
| EESC-2022-03878-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

## attire l’attention sur la crise mondiale des prix alimentaires, qui a été exacerbée par la guerre en Ukraine. Les denrées alimentaires ne devraient pas être traitées comme un actif financier, étant donné qu’il ne s’agit pas d’un simple produit de base au même titre que beaucoup d’autres;

## fait observer que la structure actuelle du marché des produits de base n’est pas à la hauteur de l’«économie durable dont nous avons besoin». Elle ne permettra pas d’atteindre les objectifs liés au développement durable, à l’ambition climatique et à la transition juste inscrits dans le programme des Nations unies à l’horizon 2030 et le pacte vert pour l’Europe, et joue en fait activement en leur défaveur. **Il convient donc de la modifier par voie de réglementation afin de contribuer au bien-être de la population et au développement sociétal, en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD)**;

## insiste sur la nécessité de traiter la question de la concentration dans la chaîne alimentaire et de la propriété financière; souligne que **le commerce physique mondial de céréales est très concentré**;

## note que les fonds indiciels cotés et les fonds indiciels mutualisés, y compris ceux qui sont spécifiquement liés à l’alimentation et à l’agriculture, ouvrent de nouvelles filières d’investissements et de bénéfices financiers largement utilisées;

## constate que **les prix élevés et en hausse rapide ainsi que le secret qui entoure les actifs de stock créent de l’incertitude et alimentent la peur et la panique**;

## invite les États membres et les institutions de l’UE à renforcer la transparence du marché, notamment en incitant les acteurs participant à la spéculation à publier des déclarations ESG et des informations non financières, en s’assurant que chaque acteur à l’échelle mondiale fournisse des informations au système d’information sur les marchés agricoles (AMIS), y compris les pays et les acteurs privés, et en examinant plus en détail les transactions de gré à gré;

## attire l’attention sur le fait que les marchés dérivés sur produits de base fournissent des services essentiels aux producteurs et aux utilisateurs de produits alimentaires de base, s’agissant notamment de la gestion des risques et de la fixation des prix, et que le fonctionnement de ces marchés est compromis par des activités spéculatives; invite instamment les États membres et les institutions de l’Union à prendre les mesures nécessaires pour enrayer la **spéculation excessive sur les produits de base**, notamment en:

### **réglementant le marché à terme**, par exemple: réintroduire un marché réglementé pour les instruments dérivés basés sur des denrées alimentaires; introduire des restrictions strictes aux mouvements de prix et des limites de position quotidiennes dès que les activités de négoce sur les marchés à terme de produits de base présentent des anomalies; limiter l’accès aux instruments dérivés/à la couverture aux investisseurs et opérateurs du marché qualifiés et avertis qui sont réellement préoccupés par les produits de base agricoles sous-jacents; introduire des obligations contractuelles à court/moyen/long terme afin d’accroître la stabilité; et mettre en place des mesures d’incitation visant à encourager un renoncement des banques et des sociétés de fonds de gestion à toute spéculation financière sur les produits alimentaires de base;

### **réglementant les indices (indices de produits de base et indices alimentaires)**, par exemple: réglementer et interdire les fonds indiciels sur les matières premières et la reproduction au moyen d’opérations d’échange et de produits indiciels cotés; mettre un terme à l’accès des acteurs impliqués dans la spéculation sur les denrées alimentaires aux fonds de placement publics/fonds mutualisés[[2]](#footnote-2); et interdire les opérations sur des produits de base d’origine agricole (par exemple les fonds, les fonds indiciels cotés) dans les portefeuilles d’acteurs institutionnels (par exemple les fonds de pension, les compagnies d’assurances);

### **s’attaquant au problème de la financiarisation du secteur alimentaire**, une activité extrêmement lucrative qui se fait au détriment des populations, par exemple en instaurant une taxation des bénéfices exceptionnels avant dividendes réalisés par les sociétés et une taxe sur la spéculation alimentaire[[3]](#footnote-3) afin d’endiguer les transactions à haute fréquence, et en brisant les oligopoles à tous les niveaux de la chaîne et des intérêts financiers.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Monica Guarinoni* |
| *Tél.* | *+32 25468127* |
| *Courriel* | *Monica.Guarinoni@eesc.europa.eu* |

1. [***Évaluation du programme de l’UE à destination des écoles***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/information-reports/evaluation-du-programme-de-lue-destination-des-ecoles)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Arnold PUECH D’ALISSAC (groupe des employeurs — FR) |
|  |
| **Références**  | Rapport d’évaluation |
| EESC-2022-01724-00-00-RE |

**Points clés**

Le CESE:

* se félicite du programme de l’Union européenne en faveur des fruits, des légumes et des produits laitiers dans les écoles;
* formule des recommandations aux niveaux national et européen pour améliorer l’efficacité et la pertinence du programme, ainsi que l’inclusion de la société civile, en s’appuyant sur des consultations exhaustives menées auprès des parties prenantes dans cinq États membres, et préconise notamment des mesures afin:
	+ de simplifier notablement les **procédures administratives** des États membres;
	+ d’améliorer **la promotion et la communication** du programme auprès des parties prenantes concernées;
	+ d’intégrer le programme dans les **politiques alimentaires régionales ou nationales**;
* souligne en particulier la nécessité:
	+ de mettre en place, au sein des États membres, **un comité de suivi et d’évaluation**;
	+ de créer un **«Guide des meilleures pratiques»** supervisé par la Commission européenne;
	+ de demander aux autorités sanitaires des États membres d’élargir **la liste des produits autorisés** (par exemple certains produits sucrés pour les yaourts et des matières grasses pour les légumes crus) afin de lutter contre le gaspillage alimentaire; ainsi que de promouvoir un emballage plus respectueux de l’environnement;
	+ d’élargir les possibilités de dépense des **fonds alloués**, notamment s’agissant de l’éducation à l’alimentation saine sûre et durable;
	+ de prendre en compte des facteurs sociaux dans le programme afin d’améliorer le soutien aux **enfants défavorisés**;
	+ de renforcer le soutien des États membres aux **producteurs** (actualiser les prix, fournir des produits locaux ou encore mettre en avant les associations de groupement de producteurs);
	+ de fournir des **outils techniques** destinés aux enseignants et au personnel scolaire responsables du programme pour leur permettre d’associer les parents;
	+ d’améliorer la participation de la **société civile**; il convient que les États membres identifient les organisations représentatives de la société civile et les partenaires sociaux et les informent, et organisent au niveau des écoles des **réunions régulières** pour informer et consulter les parents sur le programme.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Contact:*** | *Martine Delanoy* | *Laura Ernšteina* |
| *Tél.:* | *+32 25469802* | *+32 25469194* |
| *Courriel:* | *Martine.Delanoy@eesc.europa.eu* | *laura.ernsteina@eesc.europa.eu* |

1. [***Révision de la directive sur une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/revision-de-la-directive-sur-une-utilisation-des-pesticides-compatible-avec-le-developpement-durable)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur**  | José Manuel ROCHE RAMO (groupe des organisations de la société civile — ES) |
| **Corapporteur**  | Arnold PUECH D’ALISSAC (groupe des employeurs — FR) |
|  |
| **Références** | COM(2022) 305 final |
| EESC-2022-03220-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

## estime non seulement que cette révision est nécessaire mais relève avec satisfaction que bon nombre des lacunes détectées dans la directive en vigueur et des initiatives envisagées dans cette nouvelle proposition avaient déjà été évoquées dans les observations et recommandations qu’il avait émises dans le cadre de son rapport d’information[[4]](#footnote-4). La proposition vise à améliorer la durabilité environnementale, économique et sociale des systèmes alimentaires et le CESE reconnaît les avancées qu’elle apporte pour améliorer tant la santé du citoyen et du consommateur que le bon état de l’environnement;

## reconnaît que, s’agissant de réduire, d’ici à 2030, l’utilisation des pesticides et les risques qui y sont liés, la nouvelle stratégie européenne instaure des objectifs quantitatifs. Ils sont assurément ambitieux, de sorte qu’il est nécessaire de définir des périodes de transition raisonnables, qui devront tenir compte[[5]](#footnote-5) de l’historique des réductions d’utilisation de ces produits, ainsi que du contexte géographique, agronomique et socio-économique propre à chaque État membre, et qui donneront aux agriculteurs la possibilité de commencer à recourir à de nouveaux produits de substitution. Il conviendra de faire preuve de souplesse pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté;

## souligne qu’en ce qui concerne les «indicateurs de risque harmonisés», il est indispensable de pouvoir tabler sur des lignes directrices claires et des indicateurs qui doivent être adéquats. Du fait des lacunes qui affectent les données actuelles, notamment en ce qui concerne l’utilisation des pesticides chimiques, il conviendra de faire preuve de la plus grande prudence à propos de la méthode utilisée. Cette circonspection est tout particulièrement de mise pour ce qui est d’utiliser les ventes effectuées dans le commerce comme point de référence pour la définition de l’indicateur de risque harmonisé 1 (IRH1). De même, il convient d’accorder une attention spécifique au laps de temps qui sert à son calcul. Sur ce point, il serait possible d’améliorer les estimations concernant la commercialisation des pesticides, par exemple en faisant intervenir une distinction entre les autorisations professionnelles et celles pour «la maison et le jardin»;

## reconnaît que les crises les plus récentes ont produit des effets délétères, en raison desquels l’Union européenne a dû placer la production d’aliments et la sécurité alimentaire au tout premier rang des priorités de ses interventions stratégiques. Elle n’en doit pas moins continuer à exécuter la feuille de route qu’elle s’est assignée pour atteindre ses engagements en rapport avec le climat et la durabilité;

## souligne qu’il importe de favoriser des démarches de substitution, sous la forme d’une «boîte à outils», en ce qu’elle s’assignera pour priorité de progresser dans la mise en œuvre et le respect des impératifs régissant la lutte intégrée contre les ennemis des cultures, et entreprendra d’intensifier et de soutenir le recours à ces dispositifs de remplacement destinés à garder lesdits ennemis sous contrôle, comme les produits phytosanitaires à faible risque ou à base biologique. La boîte à outils susmentionnée doit être axée sur l’utilisation des diverses méthodes et moyens qui ont pour base la science et l’innovation: le recours à des variétés plus résistantes, les semences certifiées, l’agriculture de conservation, la production intégrée, les nouvelles techniques d’édition génomique, l’agriculture biologique, la rotation des cultures, les technologies numériques, ou encore l’appui à la pratique de cultures mineures posent autant de jalons sur la voie d’une transition réussie vers un modèle où l’utilisation des produits phytopharmaceutiques sera plus réduite.

## rappelle la nécessité d’une réciprocité des règles, afin de veiller à ce que les importations en provenance de pays tiers soient soumises à des règles au moins équivalentes à celles applicables dans l’Union, et d’éviter une augmentation disproportionnée de la charge administrative pesant sur les agriculteurs, qui affecterait avec plus de force encore les exploitations de petite ou moyenne taille;

## se réjouit de constater qu’une disposition spécifique a été prévue pour que les frais encourus par les agriculteurs soient compensés grâce à une aide financière. Il estime toutefois qu’il reste nécessaire de préciser plus en détail certains aspects concernant l’insertion de ce concours financier au sein de la politique agricole commune, en apportant notamment des clarifications touchant à son calendrier et à sa mise à exécution, étant donné que la nouvelle version de cette politique et les plans stratégiques afférents de chaque État membre devront avoir été approuvés pour le 1er janvier 2023 et entrer en vigueur à cette date.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | Gaia Bottoni |
| *Tél.* | *+32 2 546 9447* |
| *Courriel* | *Gaia.bottoni@eesc.europa.eu* |

* ***Pêche/Accord relatif aux pêches dans le sud de l’océan Indien***

|  |
| --- |
| **Avis catégorie C**  |
| **Référence:** | COM(2022) 563 finalEESC-2022-06024-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* approuve totalement le contenu de la proposition et estime qu’elle n’appelle aucun commentaire de sa part.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Arturo Iniguez* |
| *Tél.* | *+32 25468768* |
| *Courriel:* | *Arturo.Iniguez@eesc.europa.eu* |

# **RELATIONS EXTÉRIEURES**

1. [***Transition numérique dans la région euro-méditerranéenne***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/information-reports/transition-numerique-dans-la-region-euro-mediterraneenne)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure** | Dolores SAMMUT BONNICI (groupe des employeurs —MT) |
|  |
| **Référence** | EESC-2022-01584-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* évalue **l’état actuel de la transition numérique** dans la région euro-méditerranéenne, les programmes et les progrès réalisés;
* met en évidence les **avantages potentiels de la numérisation** et, en particulier, les nouvelles possibilités pour les PME, grâce au commerce électronique, à l’éducation en ligne, à l’administration en ligne, à la santé en ligne et à la banque numérique;
* recense les **obstacles à la numérisation**, notamment les principales difficultés liées aux infrastructures et à l’accès numériques, à la fracture numérique tant au sein d’un pays (rural/urbain, femmes/hommes, jeunes/personnes âgées) qu’entre les pays (nord/sud), au manque de compétences numériques essentielles et d’habileté numérique. Par conséquent, la transition numérique peut conduire à une augmentation des inégalités dans un pays, ainsi qu’à des divergences dans les schémas de développement entre les pays de la région;
* souligne les **risques associés à la numérisation**, allant des risques liés à la cybersécurité, à la souveraineté numérique, à la protection des données et au piratage numérique, à ceux liés à la liberté civile;
* insiste explicitement sur la mise en œuvre des conventions des Nations unies sur les droits de l’homme et des conventions fondamentales de l’OIT qui doit être ambitieuse dans tous les États de la région méditerranéenne de sorte que **la transition numérique puisse véritablement contribuer à un développement écologique, économique et social prospère**.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Maarit Laurila* |
| *Tél.* | *+32 2 546 9739* |
| *Courriel* | *Maarit.Laurila@eesc.europa.eu* |

1. [***La situation socio-économique en Amérique latine à la suite de la crise de la COVID-19 — Le rôle de la société civile dans le processus de relance***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/la-situation-socio-economique-en-amerique-latine-la-suite-de-la-crise-de-la-covid-19-le-role-de-la-societe-civile-dans)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Josep PUXEU ROCAMORA (groupe des employeurs — ES) |
|  |
| **Référence**  | Avis d’initiative |
| EESC-2022-01331-00-00-AS-TRA |

**Points clés**

Le CESE:

* constate que la pandémie de COVID-19 a frappé particulièrement durement l’Amérique latine, avec un nombre de décès supérieur à la moyenne mondiale, une pression extrême sur les systèmes de santé et un ralentissement économique. Ce sont quelque 22 millions d’emplois qui ont été perdus dans la région en 2020: la région a perdu plus d’une décennie pour ce qui est de la réduction de la pauvreté, et elle est l’une des plus inégalitaires au monde. Plusieurs effets de la pandémie ont été aggravés par la guerre menée par la Russie contre l’Ukraine, du fait de l’augmentation du prix des combustibles fossiles, des intrants agricoles et des denrées alimentaires;
* souligne que la double crise sanitaire et de l’inflation a aggravé l’exclusion sociale, le manque de sécurité et la vulnérabilité d’une classe moyenne constamment exposée au risque de tomber dans la pauvreté. Tout cela a entraîné des tensions sociales et un manque de confiance dans les institutions, tandis que d’importantes migrations internes à travers le continent ont engendré une crise humanitaire dans certains pays;
* estime que l’Amérique latine a besoin d’un nouveau contrat social entre groupes socio-économiques, entre régions et entre générations. Il est essentiel de renforcer la responsabilité politique, de garantir l’inclusion et la protection, de créer des emplois de qualité et de favoriser la transition écologique et numérique. Des systèmes de protection sociale efficaces et un modèle plus durable de financement du développement doivent être créés, avec des dépenses publiques viables sur le plan budgétaire et un système plus efficace de perception de l’impôt, en assignant un rôle particulier à la fiscalité verte;
* rappelle que tout cela nécessite une forte participation des citoyens et une véritable autonomisation des jeunes et des femmes. Il est indispensable de promouvoir un modèle de dialogue social institutionnalisé, comme celui qui existe déjà en Europe, et de consolider la coopération existante avec le Comité économique et social européen et l’Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires;
* estime que les initiatives de coopération internationale sont essentielles pour la relance post-COVID de l’Amérique latine, comme dans le domaine de l’allégement et de la restructuration de la dette, et surtout une approche allant au-delà de l’ancien paradigme nord-sud, en adoptant de nouvelles formes de partenariat multi-acteurs et à plusieurs niveaux;
* note qu’après avoir apporté de l’aide via l’initiative COVAX, l’UE utilise désormais dans ses politiques à l’égard de l’Amérique latine tout un ensemble d’instruments, tels que l’instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI), le programme EUROCLIMA+, la stratégie «Global Gateway» et la boussole stratégique;
* estime que l’accent devrait être mis sur la transition écologique — l’Amérique latine étant l’une des régions du monde les plus touchées par le changement climatique — et la transition numérique — qui présente un potentiel de développement très élevé —, ainsi que sur un développement durable et inclusif: les pays d’Amérique latine devraient respecter les principes de démocratie, de droits de l’homme et de droits des travailleurs consacrés par les conventions de l’OIT, d’où l’importance des groupes consultatifs internes (GCI) dans le suivi des accords de libre-échange, y compris celui avec le Mercosur, dont la ratification est nécessaire pour asseoir le partenariat de l’Union européenne avec l’Amérique latine;
* estime que l’Europe et l’Amérique latine peuvent être des partenaires dans le cadre d’une alliance pour la démocratie, la durabilité, la justice sociale et le multilatéralisme, afin de soutenir une reprise qui associe la société civile, d’attirer des investissements compatibles avec les objectifs de développement durable (ODD) et de promouvoir un partenariat commercial qui se distingue de celui avec d’autres partenaires, par sa qualité et sa durabilité à long terme, par opposition à d’autres modèles de relations internationales prédateurs et irresponsables.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Ewa Tomaszewska* |
| *Tél.* | *+32 2 546 97 24* |
| *Courriel* | *Ewa.Tomaszewska@eesc.europa.eu* |

# **COMMISSION CONSULTATIVE DES MUTATIONS INDUSTRIELLES**

1. [***Stratégie industrielle maritime***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/une-strategie-industrielle-pour-le-secteur-des-technologies-maritimes)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Anastasis YIAPANIS (groupe des organisations de la société civile — CY) |
| **Corapporteur** | Christophe TYTGAT (Cat.1 – BE) |
|  |
| **Référence** | CCMI/193 – EESC-2022-03568-00-00-AC |

**Points clés**

Le CESE:

* se déclare préoccupé par l’avenir du secteur des technologies maritimes en Europe qui est confronté à une concurrence déloyale, notamment en provenance d’Asie;
* demande que les technologies maritimes soient considérées, dans les meilleurs délais, comme un secteur stratégique de l’UE dont les activités sont des «infrastructures critiques», et préconise une stratégie en faveur de l’industrie maritime ainsi que des ressources suffisantes pour les services de la Commission européenne. Une stratégie maritime européenne pérenne se doit de tenir compte de la propriété des ports européens et d’autres infrastructures critiques connexes et de la reconsidérer;
* plaide en faveur de mesures urgentes pour stimuler la demande intérieure de navires écologiques et de haute technologie, grâce notamment à un programme européen de renouvellement des flottes et de modernisation des navires existants conformément aux objectifs du pacte vert pour l’Europe; préconise des investissements immédiats dans les infrastructures et les carburants alternatifs;
* demande que des clauses spécifiques dans les accords bilatéraux et de libre-échange garantissent le libre accès au marché pour les entreprises maritimes de l’UE, interdisent les obstacles au commerce, exigent la réciprocité et garantissent le devoir de diligence;
* estime qu’il faut prévoir des mesures d’incitation, tant pour la relocalisation des installations de production dans l’UE, avec des technologies européennes, que pour le maintien des chaînes d’approvisionnement et de la production de sous-composants dans l’UE, afin de garantir un développement économique et social durable, de préserver la défense et l’autonomie maritime stratégique européenne et de sécuriser les emplois et les capacités critiques;
* invite instamment la Commission et les États membres à mettre en œuvre des programmes de reconversion, de perfectionnement et de formation professionnels à grande échelle;
* se félicite de l’adoption du partenariat coprogrammé sur le transport par voie d’eau à émissions nulles. Pour parvenir à une décarbonation complète du secteur des technologies maritimes, il convient d’opérer une conversion complète aux carburants et aux technologies alternatifs;
* estime qu’un «groupe d’experts maritimes» et une «alliance industrielle européenne pour le secteur des technologies maritimes» pourraient contribuer à améliorer et à rétablir la compétitivité mondiale du secteur des technologies maritimes.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | Ioannis Diamantopoulos |
| *Tél.* | *+32 25469170* |
| *Courriel* | *Ioannis.Diamantopoulos@eesc.europa.eu* |

1. [***Analyse des déficits d’investissement dans le domaine de la défense***](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/analyse-des-deficits-dinvestissement-dans-le-domaine-de-la-defense-et-la-voie-suivre)

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur** | Panagiotis GKOFAS (groupe des organisations de la société civile — EL) |
| **Corapporteur** | Jan PIE (Cat 1 — SE) |
|  |
| **Référence** | CCMI/198 — EESC-2022-03560-00-00-AC |
|  |

**Points clés**

Le CESE:

* appuie les initiatives que propose la communication conjointe sur l’analyse des déficits d’investissement dans le domaine de la défense et sur la voie à suivre, et partage l’évaluation qu’elle contient concernant les déficits dont souffre l’Union européenne en matière d’investissements de défense. Le texte représente une avancée importante pour stimuler, entre les États membres, cette coopération dans le domaine de la défense qui est indispensable pour réduire les doubles emplois, fort coûteux, en matière de capacités militaires, éviter que le marché européen de ce secteur ne soit morcelé et accroître de manière générale la sécurité de l’Europe;
* se félicite que plusieurs États membres aient annoncé leur intention d’augmenter leurs budgets de défense, et les exhorte à tenir leur engagement d’investir non seulement davantage mais mieux et de façon coordonnée. Cette coordination renforcée à l’échelle européenne devrait également être considérée comme un moyen de consolider les capacités globales de l’OTAN;
* exprime son soutien à l’idée de renforcer le cadre européen de coopération en matière de défense, en particulier grâce aux acquisitions conjointes. À cet égard, il est totalement favorable à la création immédiate de la task force pour les acquisitions conjointes dans le domaine de la défense;
* se félicite de l’annonce d’un programme européen d’investissement dans le domaine de la défense (EDIP), visant des projets de défense développés de manière conjointe, et incite la Commission à présenter rapidement une proposition ambitieuse, qui aille au-delà d’une éventuelle exemption de TVA et reprenne des mesures énergiques destinées à aider l’industrie (y compris les PME) à s’adapter aux nouveaux défis stratégiques;
* estime qu’il est nécessaire de disposer, dans le domaine des industries de défense, d’une stratégie européenne globale, qui agencera toutes les mesures de politique industrielle de telle manière qu’elles renforcent les performances de la base industrielle et technologique de défense européenne, en conformité avec ses missions premières;
* s’accorde à considérer que pour affronter les nouvelles formes de guerre hybrides, il importe de constituer un pôle solide de cybersécurité;
* recommande de créer un comité scientifique ou une agence qui, sous le contrôle politique du Parlement européen, assure en continu un suivi et une évaluation des investissements de défense sous leurs principaux aspects et fournisse des orientations pour une répartition efficace des ressources financières et militaires.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact*** | *Laia Tomas Vinardell* |
| *Tél.* | ***+32 2 546 91 49*** |
| *Courriel* | *Laia.TomasVinardell@eesc.europa.eu* |

1. COM(2022) 539 final. [↑](#footnote-ref-1)
2. Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). [↑](#footnote-ref-2)
3. Une taxe sur les transactions financières portant exclusivement sur la spéculation sur les denrées alimentaires. Voir ECO/321 «Taxe sur les transactions financières». [↑](#footnote-ref-3)
4. [Rapport d’information du CESE, «Évaluation de la directive sur une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable»](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/information-reports/evaluation-de-la-directive-sur-une-utilisation-des-pesticides-compatible-avec-le-developpement-durable-rapport). [↑](#footnote-ref-4)
5. Eurostat, [Pesticides sales in the EU («Ventes de pesticides dans l’Union européenne»)](#:~:text=In%202019%2C%20the%20volume%20of,year%20(2011%2D2018)). [↑](#footnote-ref-5)